



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

L'offre de financement fédéral en matière de santé donne la priorité à la santé mentale et à la toxicomanie ; exclut le transfert canadien en matière de santé mentale.

Le 8 février 2023 (OTTAWA) - L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est heureuse de constater que la proposition de financement des soins de santé du gouvernement fédéral aux provinces et territoires identifie la santé mentale et la toxicomanie comme étant une priorité élevée.

En négociant une série d'accords bilatéraux d'une valeur de 25 milliards de dollars sur 10 ans, offrant ainsi aux provinces et aux territoires la flexibilité dont ils ont besoin, l'ACMMSM encourage fortement l'accélération des investissements dans les programmes, services et soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie.

"Alors que nous émergeons de la pandémie de COVID-19, il est clair que les Canadiens auront besoin d'une augmentation des programmes, de services et de soutiens plus accessibles et inclusifs en matière de santé mentale et de toxicomanie", a déclaré Ellen Cohen, coprésidente de l'ACMMSM.

L'ACMMSM est extrêmement déçue que l'accord ne respecte pas la promesse électorale du gouvernement fédéral de 2021 d'établir un **Transfert canadien en matière de santé mentale**, évalué à 4,5 milliards de dollars sur cinq ans. Sans le Transfert canadien en matière de santé mentale, il n'y a pas de mécanisme de financement permettant de s'assurer que les nouveaux fonds fédéraux seront directement investis pour améliorer et élargir l'accès en temps opportun aux soins pour les personnes ayant besoin de soins de santé mentale ().

L'ACMMSM se réjouit de la mise en place d'une structure de gouvernance des données plus solide, avec les responsabilités appropriées, afin de s'assurer que la population canadienne en a pour son argent en termes de résultats pour la santé et de performance globale du système.

L'ACMMSM est d'avis que tous les gouvernements doivent rendre compte chaque année à leurs résidents des progrès qu'ils réalisent pour améliorer l'accès aux programmes, services et soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie.

"Pour aller de l'avant, une collaboration et un partenariat solides de tous les gouvernements sont nécessaires", a déclaré le Dr Kim Hollihan, co-président de l'ACMMSM. "Pendant trop longtemps, les personnes qui souffrent ont été confrontées à trop d'obstacles pour accéder aux services de soins de santé mentale et de toxicomanie financés par l'État. Cela doit changer. Notre santé mentale compte !"

MEMBRES DE L'ACMMSM

Association canadienne des travailleurs sociaux

Association canadienne pour la prévention du suicide

Consortium canadien pour la prévention précoce des psychoses

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale

Association médicale canadienne

Santé mentale canadienne Association

Association canadienne des psychiatres

Société canadienne de psychologie

Association communautaire de toxicomanie et de soutien par les pairs

Association médicale de psychothérapie du Canada

Initiative nationale pour les troubles de l'alimentation

Réseau national pour la santé mentale

Société canadienne de la schizophrénie

En tant que l'une des principales alliances nationales pour la santé mentale au Canada, l'ACMMSM défend fermement la parité de financement entre la santé mentale et la toxicomanie, et la santé physique. En juin 2021, l'ACMMSM a publié [De l'ombre à la lumière... Atteindre la parité dans l'accès aux soins entre la santé mentale, la toxicomanie et la santé physique](#), détaillant les mesures législatives que le gouvernement fédéral peut prendre à cet effet.

Pour de plus amples renseignements sur les activités de l'ACMMSM, veuillez consulter notre site Web à l'adresse camimh.ca.

-30-

Créée en 1998, l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est une alliance d'organismes nationaux de santé mentale composée de fournisseurs de soins de santé et d'organismes représentant les personnes atteintes de maladie mentale, leurs familles et leurs aidants. Le mandat de l'ACMMSM est de veiller à ce que la santé mentale soit inscrite au programme national afin que les personnes ayant une expérience vécue de la maladie mentale et leurs familles bénéficient d'un accès approprié aux soins et au soutien.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Sophie Normand

sophie@impactcanada.com | 613-407-4294